

1203719901

DATE DEPOT :	2012-04-13
NUMERO DE DEPOT :	2012R037135
N° GESTION :	2005B02701
N° SIREN :	480675982
DENOMINATION :	ABAQUE EXPERTISE & ASSOCIES
ADRESSE :	35 AV MAC MAHON 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/03/21
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE I

05B2401

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
13 AVR. 2012
N° DE DÉPOT 37135

ABAQUE EXPERTISE & ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 35 avenue Mac Mahon – 75017 PARIS
RCS PARIS 480 675 982

21/03/12 – FL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 MARS 2012

L'an deux mille douze et le 21 mars à 19 heures,

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance.

Madame Barbara KEFS, présidente de la société, en qualité de Présidente de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 5.000 actions sur les 5.000 actions émises par la Société.

La Présidente constate par conséquent que l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Fin de mission des commissaires aux comptes
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale après avoir constaté que la société ne dépasse aucun des seuils (total du bilan, chiffre d'affaires, effectifs), ne contrôle ou n'est contrôlée par aucune autre société et n'exerce aucune activité qui lui ferait obligation de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes, et que d'autre part depuis le 1er janvier 2009 les SAS ne sont plus obligées de désigner un Commissaire aux comptes décide de mettre fin aux missions de :

- Monsieur Stéphane LAMBERT, Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur FACHE Benoit, commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÉME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 20 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et par l'associé présent.

Madame Barbara KEFS
Présidente

Monsieur Olivier PICOT
Associé